

**KEOLIS DIJON MOBILITES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE**  
**DU 3 mai 2018 (Séance d'avril)**

---

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Laurent VERSCHELDE, Directeur de la Société, assisté de :

Valérie LE POTTIER  
Laurent CHAPUS  
Jean-Baptiste GERON  
Anthony BRETON

Directeur des Ressources Humaines  
Directeur Exploitation  
Responsable de l'offre  
Gestionnaire d'applications métiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Claire QUINONERO, Monsieur Eric GIANNINI : Membres Titulaires C.G.T.  
Monsieur Nicolas FERREIRA : Membre Suppléant C.G.T.

Madame Françoise TILLET : Membre Titulaire CFDT  
Monsieur Florent BEGIN : Membre Suppléant CFDT  
Monsieur Olivier SOREZ : Membre Suppléant CFDT

Monsieur Bernard SAUVAGET : Membre Titulaire F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT : Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise.  
Monsieur Thierry BOURDIER : Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.  
Madame Florence MERLIN : Représentant Syndical F.O. au Comité d'Entreprise.

**ABSENTS EXCUSES :** Mademoiselle Leila TOTO, Messieurs Frédéric GERVILLIERS, Philippe HONORE, Gilles MILLERAND, Christian MIETTON

**AUTRE PERSONNE PRÉSENTE :** Aurore LEMOINE, responsable de l'Administration du Personnel.

### 1) Echanges et approbation du PV du CE du 28 février 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 2) Echanges et approbation du PV du CE du 28 mars 2018

Le secrétaire du CE demande de reporter au prochain CE car tous les membres n'ont pas pu le lire. Le Président répond par la positive.

### 3) Information de la Direction sur le PDE (Plan de Déplacement Entreprise) de Keolis Dijon Mobilités

Une présentation est projetée en séance sur la localisation résidentielle des salariés de l'entreprise.

Le Responsable de l'Offre présente les premiers résultats synthétiques qui sont traités de la même manière que pour les autres entreprises qui sollicitent Keolis Dijon Mobilités pour leur PDE.

La première étape est de géocoder toutes les adresses et sur ce fond d'ajouter les arrêts de bus et tram, les gares, les réseaux routiers..

Les adresses des salariés sont réparties dans 175 communes en Côte d'Or et pour quelques rares cas dans la région. 63% des salariés résident à l'intérieur de la Métropole (près d'un tiers à Dijon) 50% des salariés sont à moins de 7,6 kms. La moyenne est à 12,5 KMS, 4 ou 5 adresses sont à plus de 100 kms et concernent souvent les nouveaux embauchés qui n'ont pas encore leur adresse locale. 30% sont à moins de 5 kms soit 218 salariés ; ils sont dans une zone de pertinence des modes doux comme le vélo.

En dehors du périmètre de la métropole, il y a une relative homogénéité sur la répartition territoriale même si Genlis, Arc et Couternon ressortent en haut de la liste. Ces derniers lieux sont plus propices à l'usage de la voiture.

En fonction de la distance par rapport au lieu de travail et l'existence ou non de solutions de transport en commun, les différents cas de figure sont présentés par le responsable de l'offre.

Le secrétaire du CE s'étonne qu'il n'y ait pas de prise en compte des horaires des conducteurs, il n'y a pas de réelles propositions.

Le Président répond que cela est normal puisque c'est un état des lieux, un diagnostic et amenant à des axes de travail. La situation des conducteurs est en effet spécifique puisque ce sont eux qui font le transport en commun. Il pourrait peut-être y avoir des solutions de covoiturage pour certains conducteurs.

Un Représentant Syndical du CE explique que les conducteurs n'ont pas forcément les mêmes horaires et ne terminent pas non plus au même endroit.

Le Président ajoute que deux tiers des salariés habitent Dijon Métropole et certains habitent même à moins de 3 kms, distance où les modes actifs sont possibles..

Un Représentant Syndical du CE explique que même si l'on est desservi par les transports en commun, le temps de transport est parfois trop long ; par exemple de Fontaine-Les-Dijon il faut prévoir 1 heure alors qu'il faut seulement 12 minutes en voiture.

Le secrétaire du CE demande un accès privilégié Divia vélo. Compte-tenu du diagnostic, cela serait opportun.

Le Président répond que c'est déjà le cas, les salariés bénéficient d'un tarif à 50%.

Le Responsable de l'Offre explique qu'il existe le covoiturage dynamique, c'est-à-dire pas forcément avec des salariés de l'entreprise mais avec des personnes qui travaillent dans la zone de Chenôve. Il faudrait pousser l'étude en demandant aux salariés leurs habitudes.

Un Représentant Syndical du CE ajoute qu'entre les services dispos et les équipes en deux fois, la moyenne des 12,5 km passe à 50 kms en comptant les allers/retours.

Le Président répond que sur la partie co-voiturage, une application sera lancée cet été et pourra répondre à certains besoins de salariés de l'entreprise. La prochaine étape est de faire un flash Info pour présenter ces résultats aux salariés ; ce sont bien des résultats théoriques et fonction des lieux d'habitation.

Un membre du CE pense qu'il est nécessaire de demander aux salariés leur mode de transport.

Le Président répond que cela va être étudié, et voir comment mettre un outil en ligne afin de recenser cela.

Un Représentant Syndical du CE demande à qui sera ouverte la plateforme de co-voiturage ?

Le Président répond que ce service sera ouvert à tous.

#### **4) Information de la Direction sur les résultats « qualité et performance » de l'année 2017**

Un document est remis en séance afin de présenter les résultats des différents critères.

Sont présentés en premier les résultats 2017 de la démarche Qualité et Performance.

Le Président rappelle que dans le cadre de la nouvelle DSP et reproduit dans le nouvel accord d'intéressement, aux critères de qualité ont été rajoutés des critères de performance.

Les critères de performance ne peuvent donner lieu qu'à du bonus. Concernant les critères de qualité, certains sont dits « de progrès » et génèrent bonus ou malus, ceux dits de « consolidation », uniquement du malus.

Concernant les critères de performance, les objectifs en matière de taux de fraude ont été atteints et ont généré du bonus. Sur la sinistralité, seule celle concernant le bus est dans l'objectif ; En sinistralité tram, les résultats sont proches de l'objectif mais ne vont pas pouvoir générer du bonus. Les résultats du critère sur l'absentéisme sont éloignés de l'objectif.

Concernant les critères de qualité dits de progrès, seul celui concernant l'agence n'est pas à l'objectif. Plus précisément, ce sont les temps d'attente et la propreté qui nous ont pénalisé.

Un Représentant Syndical du CE demande par quelle entreprise est gérée le vélo ?

Le Président répond que Cykleo gère le vélo qui fait partie du contrat mobilités.

Le Directeur des Ressources Humaines ajoute que si c'est un malus concernant ce critère, il est neutralisé.

Le Président indique que certains items des critères de consolidation ne sont pas atteints, en particulier l'information dans les bus (des écrans en panne ou qui dysfonctionnent). Une campagne de vérification est lancée et on souhaite favoriser les signalements afin d'améliorer ce critère.

Un membre du CE s'interroge sur la sinistralité tramway puisque nous avons eu peu d'accidents responsables, comment peut-on le faire baisser dans cette hypothèse ?

Le Président répond que c'est un travail de longue date, notamment sur les endroits accidentogènes, un travail qui est réalisé avec Dijon Métropole pour améliorer la voirie à ces endroits. S'il devait y avoir une dérive et qu'ils ne sont plus atteignables, à ce moment-là on rediscutera avec Dijon Métropole.

Sont présentés ensuite les éléments concernant le versement de l'intéressement au titre de l'année 2017.

Le Directeur des Ressources Humaines explique notamment que concernant l'intéressement, le maxi à 100 points représente un montant de 217,09€ bruts soit environ 196,03€ nets.

#### **5) Information de la Direction sur l'ouverture de la campagne PEE (Plan d'Épargne Entreprise) 2018**

Le Directeur des Ressources Humaines informe que l'ouverture de la période de consultation et le choix des placements pour l'intéressement et la participation aura lieu du 27 avril 2018 au 17 mai 2018. Le paiement sera réalisé à fin mai 2018 pour ceux qui auront pris cette option. Pour rappel, en cas d'absence de réponse, les fonds sont placés comme cela est prévu par l'accord PEE (dans les fonds les moins risqués).

Cette année plus aucun délai de rétractation n'est possible sur l'intéressement. Les cas de déblocage légaux (mariage, pacs, achats résidence principale ...) sont inchangés. Les informations concernant l'intéressement ont été données ci-dessus.

A noter que pour la participation aux résultats de l'entreprise : 734 salariés sont éligibles et le montant moyen est de 201 euros.

Le secrétaire du CE informe qu'une application sur le smartphone existe, simple d'utilisation, afin d'enregistrer les données « Esalia ».

Le Président répond que cette information sera intégrée dans le keoflash.

Le secrétaire du CE informe qu'un SMS de la Société Générale porte à confusion et prévient les salariés que l'adresse mail a été modifiée.

Un membre du CE explique qu'avec le renforcement du système RGPD, un code spécifique est nécessaire.

#### **6) Information de la Direction sur la distribution des nouvelles cartes d'agent**

Le Directeur des Ressources Humaines informe que le renouvellement des cartes des agents avec l'inscription « carte de service », déjà évoqué dans de précédents CE (fin 2017) va démarrer prochainement, dès le 14 mai et jusqu'au 28 mai. Les salariés devront déposer leur ancienne carte et récupéreront la nouvelle quelques heures plus tard. La salle de réunion "City" est réservée pour cette opération.

Un Représentant Syndical du CE fait part que le souhait était « carte agent ».

Le Directeur des Ressources Humaines répond que la CCN prévoit la terminologie « carte de service ».

Pour faciliter les opérations, un planning et une procédure sont mis en place, en fonction des contraintes de chaque métier. Un Keo Flash qui va être distribué très prochainement donnera tous les détails dont les journées et horaires pour les différentes activités. Le Gestionnaire Applications Métiers explique que des créneaux et des journées spécifiques sont prévus en fonction des métiers. Les AVSR passent pendant leur pause et récupèrent leur carte le soir.

Un Représentant Syndical du CE s'interroge sur le déblocage des valideurs qui se fait avec la carte. Le Gestionnaire Applications Métiers répond que c'est prévu par demi-équipes pour les AVSR afin de ne pas bloquer cette possibilité. Concernant les conducteurs, ils auront momentanément les droits sur deux cartes.

Exemple : prépa lundi et remise 19H à 21H30 on dépose la carte (l'ancienne démarre le service et la nouvelle ouvrira l'accès le lendemain)

Il est prévu deux semaines et demi en permanence par un intérimaire et il devrait rester une cinquantaine de cartes à traiter ensuite.

Le secrétaire du CE demande si la carte disposera des mêmes accès ?

Le Gestionnaire Applications Métiers répond par la positive.

Dans les cas particuliers, il y a la maintenance pour ceux qui doivent ouvrir les bus, préparation de la carte la veille comme les Conducteurs et dépôt au poste de garde pour qu'ils la récupèrent le lendemain matin. Pour les autres salariés de la maintenance, une collecte sera réalisée les 14, 15 et 28 mai au matin et à 11H30 ils récupèrent leur nouvelle carte.

Un Représentant Syndical du CE demande pour les salariés non présents, conservent-ils toujours les droits ?

Le Gestionnaire Applications Métiers répond par la positive, les droits sont désactivés quand la nouvelle est activée.

Un membre du CE s'interroge sur le chargement DAAC des ventes faites sur la journée, il sera bien réalisée ?

Le Gestionnaire Applications Métiers répond que la caisse est identique.

Un Représentant Syndical du CE demande ce qui est prévu pour les salariés en maladie ou en vacances ?

Le Gestionnaire Applications Métiers répond que le changement se fera par la suite.

Un membre du CE trouve que les horaires du bureau ne sont pas pratiques.

Le Gestionnaire Applications Métiers répond que cela a été vu avec les Responsables de Groupe pour qu'ils apportent la carte sur le réseau si besoin.

Un Représentant Syndical du CE rappelle qu'il avait été évoqué l'intitulé « carte agent », pourquoi ne pas mettre cet intitulé ?

Le Directeur des Ressources Humaines répond de nouveau que « Carte de service », c'est mieux, car c'est la terminologie utilisée dans la CCN et notamment dans le cadre d'un contrôle URSSAF. Lors du dernier contrôle, on a réussi à obtenir l'accord de la prise en charge 100% du transport par l'employeur de la carte. Pour que le prochain se passe bien, il faut cet argument.

Un Représentant Syndical du CE informe que certains ont droit au club divia et d'autres ont droit aux partenariats du CE par le biais de « carte d'agent ».

Le Président rappelle que le club divia est réservé aux clients. Si un partenaire accorde des avantages aux salariés, ce n'est pas prévu. Ce point sera évoqué lors du renouvellement des accords avec les différents partenaires.

## **7) Information de la Direction sur l'organisation de tests de veille intelligente**

Le Président informe que l'UTP organise une étude avec des ergonomes et une école d'ingénieurs sur une évolution du fonctionnement de la VACMA.

L'étude consiste à travailler sur une veille intelligente prenant en compte l'ensemble des mouvements du Conducteur.

Ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en CHSCT. Keolis met à disposition le simulateur de conduite et plusieurs réseaux enverront des conducteurs pour effectuer une série de test ; 5 conducteurs de Keolis Dijon Mobilités participeront à ces tests. Les conducteurs ont été choisis selon des critères demandés par l'UTP. Nous avons aussi choisi de faire participer un membre du CHSCT. Ces tests sont dans une phase de prospection et aucune validation ou planning de déploiement n'est disponible à ce jour.

Un membre du CE demande si Alstom sera en capacité de faire un rétrofit sur nos tramways ?

Le Président répond qu'il faut d'abord attendre les résultats de ces tests.

Un Représentant Syndical du CE ajoute qu'un danger grave et imminent est toujours en cours sur ce sujet et tient à le rappeler.

## **8) Information de la Direction concernant la salle Debrosses**

Le Président informe que les propriétaires veulent faire de gros travaux de rénovation. Cependant jusqu'à l'expiration du bail, nous pouvons continuer à exploiter les lieux. Le propriétaire propose néanmoins des solutions alternatives afin de pouvoir commencer ces travaux plus tôt.

Une des propositions est une salle qui se situe proche de la place Darcy et qui pourrait profiter également aux conducteurs de bus. Si le nouveau lieu convient on pourra le conserver ou sinon on pourra retourner à de Brosses à la fin des rénovations, (durée prévue d'environ un an et demi à deux ans). Nous vous tiendrons au courant de l'avancement.

#### **9) Open payment : Pourquoi avoir mis en place le paiement par carte bancaire à bord du tram alors que le système n'est pas opérationnel ?**

Le Président explique que l'Open payment est un succès formidable car nous sommes à 20 fois plus d'utilisation que les prévisions ; hier, il y a eu 1300 validations dans la journée. En moyenne, il y a entre 8 et 10% des cartes refusées : celles qui n'ont pas le sans contact ou celles qui ne disposent pas du crédit minimum qui est de 3,90€ (soit le montant maximal).

Le secrétaire du CE explique qu'une personne monte dans le tram et valide, donc l'affichage est vert ; et quand elle fait une correspondance c'est seulement-là que cela devient rouge et qu'il sait qu'il est en infraction.

Le Président répond que cela concerne peu de personne et qu'une correction sera livrée pour résoudre ce problème.

Du 18 au 25 avril, la communication avec la banque a dysfonctionné ce qui a engendré 30% de rejets. Dijon Métropole a demandé le déploiement sur tous les bus et pas seulement les hybrides comme cela était prévu au départ. La cible était plutôt les occasionnels ou les clients de passage et au final même les habitants l'utilisent.

Un membre du CE se demande si ce n'est pas lié à la billettique classique qui a dysfonctionné et donc engendré une explosion de l'Open payment, et qui ont fini par rester dans ce dispositif.

Le Président répond qu'il n'y a pas eu de pic mais une augmentation constante.

Un Représentant Syndical du CE précise que la question portait sur les AVSR qui ont des difficultés car ils ne voient pas ce qui se passe sur les appareils de contrôle.

Le Président répond que l'appareil concerné n'est pas encore déployé auprès des AVSR, seul l'encadrement en dispose pour test. Il y a 180 000 voyages par jour et seulement 1300 voyages par carte bancaire.

Un Représentant Syndical du CE explique que la Direction met les AVSR en difficulté, il y a un problème d'équité entre les usagers. Le projet n'était pas finalisé et ne devait donc pas être déployé si tôt.

Le Président répond que la filiale est pilote sur ce projet c'est donc l'objectif d'un pilote que de trouver les ajustements nécessaires. Il fallait déjà voir si des clients étaient intéressés, si les valideurs fonctionnaient, si le processus fonctionnait, puis le contrôle.

#### **10) Point sur les recrutements et les embauches depuis la précédente réunion**

Le Directeur des Ressources Humaines informe que côté exploitation les deux recrutements superviseur PCC sont finalisés. Un recrutement Responsable de Groupe est lancé en externe et en interne. Au niveau des recrutements de conducteurs receveurs en cdi et en intérim pour cet été la campagne de recrutement va être lancée.

Le détachement temporaire MUVI est en cours.

Côté maintenance :

- Chef d'équipe : une évolution interne,

- Technicien CFA : recrutement en cours,
- Technicien Tramway : recrutement finalisé,
- Mainteneur voie : recrutement en cours,
- Technicien Bus, recrutement finalisé,
- Mainteneur Bus : recrutement en cours,
- Gestionnaire de stocks (2 postes) : en cours.

Au niveau de la Direction Clients et Communication, le recrutement sur le poste d'Assistante Actions Commerciales est finalisé. Le poste Téléconseiller en CDD est également finalisé. Il y aura également des postes à l'agence commerciale en CDD et en intérim afin de faire face à l'accroissement d'activité de la rentrée.

Concernant la campagne d'alternance 2018 : 7 postes sont en cours de recrutement.

#### **11) Remplacement agents de maîtrise nommés : comment et quand seront remplacés les deux agents de maîtrises nommés superviseurs ?**

Le Président répond que pour les deux agents de maîtrises concernés, le recrutement du poste de Responsable de Groupe est attendu puisque le recrutement est lancé. En ce qui concerne le poste de régulateur, il n'y a pas de remplacement à prévoir pour le moment.

#### **12) Transmission des effectifs trimestriels**

Le Directeur des Ressources Humaines demande s'il y a des remarques ou des questions ?

Un membre du CE alerte sur le fait que le planning appelle toujours les conducteurs et que les effectifs continuent à baisser, on se retrouve à 491 conducteurs à fin mars.

Le Président répond qu'il y a plus de départs que prévu.

Un membre du CE demande combien de postes de conducteurs sont prévus pour le prochain recrutement ?

Le Directeur des Ressources Humaines répond qu'il est attendu au moins 6 embauches.

Un Représentant Syndical du CE demande où en est le recrutement du futur DRH ? La stratégie de cumuler plusieurs postes n'est pas bonne car ceux qui le font « ne touchent pas terre ».

Le Président répond que le recrutement est en cours.

Côté maintenance, les ressources n'ont pas diminué, le nombre de personne ne bouge pas mais l'organisation est différente.

Le Directeur des Ressources Humaines ajoute que le deuxième chef d'équipe est arrivé à la maintenance.

Un Représentant Syndical du CE demande si pour le poste de DRH, l'appel à candidature est ouvert ?

Le Président répond qu'un candidat en interne groupe est pressenti et doit être rencontré prochainement.

#### **13) Consultation du Comité d'Entreprise sur le nouveau dispositif de priorités des congés payés des conducteurs**

Suite aux documents remis en réunion de CE de mars et aux statistiques sur le nombre de refus envoyés par mail, le Président demande aux membres du CE s'ils ont mûris leur réflexion, s'ils ont encore des questions ou si on peut passer au vote ?

Le Président procède au vote :

- contre : 0 vote,
- pour : 3 votes,
- abstention : 3 votes.

Le Président informe qu'un avenant à l'accord d'entreprise 2011/03 sera réalisé.

**14) Demande que le supplément du temps effectué par les non-grévistes soit ajouté à la PFR**

Le Directeur Exploitation répond que le service a été modifié suite à la grève et n'est pas initialement un dispo. Au bilan c'est zéro car la moyenne horaire est identique, certains font plus et d'autres moins. Il faut le prendre en compte dans le décompte du temps de travail des 12 semaines.

Le Président répond que les services ont été organisés en fonction des ressources disponibles. Cette donnée sera intégrée de la même manière.

Un Représentant Syndical du CE ajoute que lors de la dernière grève, certains salariés ont eu 1 heure en plus et une relève en ville alors qu'au départ ils étaient prévu dépôt-dépôt et un service d'une heure de moins. Cela incite les conducteurs à faire grève.

**15) Demande d'information sur les modalités d'attribution des médailles du travail**

Le Directeur des Ressources Humaines répond que l'on n'attribue pas de médailles du travail mais des chemins de fer. Pour rappel, concernant les médailles d'honneur des chemins de fer, les modalités d'attribution sont les suivantes :

Argent = 20 ans pour les CR / 25 ans pour les autres

Vermeil = 30 ans pour les CR / 35 ans pour les autres

Or = 33 ans pour les CR / 38 ans pour les autres

Pour les conducteurs, on reprend l'ancienneté éventuelle des autres réseaux. Pour les autres conditions de calcul, les dispositions légales sont appliquées.

Un membre du CE explique que des personnes n'ont pas la médaille cette année alors qu'elles remplissent les critères, à cause de la maladie. Un cas particulier sera transmis pour étude.

**16) Où en est la BDES ?**

Le Directeur des Ressources Humaines répond que comme évoqué en CE du mois de décembre 2017, les IRP concernés auront un accès via l'intranet à compter de fin juin. Dans un 1er temps, ce sont les documents 2018 qui seront disponibles sous l'intranet.

**17) Demande d'un retour sur la possibilité de rajout d'une ligne supplémentaire sur feuille de paie pour le 1/10ème**

Pour rappel, extrait du PV de CE de février 2018 : « Les membres du CE demandent s'il est possible de faire apparaître la ligne sur le bulletin de salaire simplifié même si le résultat est à 0 afin que chacun constate que le calcul a bien été fait pour son cas. ».

Le Directeur des Ressources Humaines répond qu'après vérification, ce n'est pas prévu et cela semble contraire à l'objectif du bulletin simplifié.

**18) Demande d'un retour sur chèque vacances prélevé directement sur fiche de paie**

La réponse a été donnée dans le PV du CE du mois de mars doublée d'un mail au Secrétaire et au Trésorier du CE.

Pour rappel, extrait du PV du CE de mars 2018 :

« La Direction peut désormais apporter une réponse et ne donnera pas suite à la demande du CE car la gestion des chèques vacances est une attribution du Comité d'Entreprise.

Un financement « part salarié » par prélèvement par l'employeur sur le net à payer :



- transfère la charge de travail dans la gestion du CE vers l'employeur, et sachant que cela reste une attribution du CE,
- crée une confusion parmi les salariés des rôles et attributions,
- complique les flux financiers entre CE et l'employeur,
- en cas de problématiques entre le CE et un salarié, la Direction pourrait être partie prenante, alors que ce n'est ni son rôle, ni son intérêt. ».

**19) Pourquoi le bilan de fin d'année du CE n'est toujours pas disponible et la comptable a-t-elle eu tous les papiers nécessaires de la part de la direction ?**

Le document comptable 2017 manquant a été transmis au CE le 26.04 - Le trésorier prévoit une présentation des comptes 2017 et du budget 2018 du CE en séance du 23 mai.

**20) Demande du prêt d'un bus pour la sortie du 6 juin**

Un membre du CE précise que tous les enfants seront assis et reste dans l'agglomération, le besoin n'est pas un car mais un bus.

Le Président répond que sur le principe il est d'accord pour accorder un bus pour la sortie des enfants.

**21) Demande de subvention exceptionnelle pour fête de l'étang et de prêt du groupe électrogène de l'atelier**

Le Président répond par la positive : la Direction Maintenance Patrimoniale peut prêter un Groupe électrogène et on reconduit la subvention sur le montant habituel.

Le secrétaire du CE demande si elle peut être revalorisée ?

Le Président répond par la positive et cette subvention exceptionnelle passe à 900€.

**22) Demande de participation de l'entreprise sur les entrées piscine de Chenove**

Un membre du CE explique qu'à une époque il y a eu un partenariat : un tiers pris en charge par l'entreprise, un tiers par le salarié et un tiers par le CE pour l'entrée.

Après recherche, la direction n'a rien retrouvé de cet éventuel partenariat et ne souhaite pas le mettre en place.

**23) Questions relevant des DP :**

**a. Comment sont traités les FLRS pour les agents en TPT ?**

La Direction répond que tout comme en maladie, il n'y a plus de FLRS sur le roulement pendant la période de maladie et donc de TPT également. Aujourd'hui, ils sont dans un roulement classique.

**b. Est-il vrai que la prime des agents de maîtrise du PCC est calculée au nombre total de clics ?**

Le Directeur Exploitation répond que cette question exprime la difficulté rencontrée cette année avec le changement de responsable au PCC pour l'évaluation des régulateurs. Nous avons souhaité depuis 2 ans clarifier le plus possible l'évaluation des régulateurs et donc le montant de la prime afin d'être le plus juste possible avec les agents. Nous sommes bien plus objectifs que par le passé. La définition des objectifs peut encore évoluer pour prendre d'autres éléments en compte. Malgré tout, il faut rappeler que l'évaluation d'un manager ne sera jamais identique à l'évaluation du managé sur sa propre performance.

#### 24) Question relevant du CHSCT : Demande pour organiser un sondage pour connaître le nombre de conducteurs qui accepteraient de faire des services finissant après 22h00 sur des dispos

Un sondage est en cours de préparation, qui va être transmis au CHSCT en fin de semaine sur une thématique similaire.

#### 25) Date du prochain CE

Le prochain CE aura lieu le mercredi 23 mai. Attention, les questions seront à déposer un jour plus tôt à cause du jour férié.

#### 26) Questions diverses

- Le secrétaire du CE demande aux membres du CE s'ils sont d'accord d'augmenter le montant des chèques et de passer de 150€ à 250€ pour contresigner. Avec le nouveau partenariat avec la piscine olympique, il faut acheter des PASS qui dépassent les 150€.

Le Président répond qu'il attend la demande officielle.

Le Directeur des Ressources Humaines ajoute qu'il faut faire un avenant au règlement intérieur du CE et procéder au vote.

- Un Représentant Syndical du CE demande quel est le périmètre de travail des salariés de Keolis Dijon Mobilités ?

Le Directeur Exploitation répond que si la question porte sur la sécurité des parkings (incident à Grangier) ce n'est pas dans le périmètre habituel.

Le Président ajoute que le cadre d'astreinte a considéré que la situation nécessitait de prendre en charge les clients d'où la demande de faire intervenir les AVSR. C'est la première fois que cela se produit et cela n'a pas vocation à se réitérer.

- Un Représentant Syndical du CE explique que le 30 avril dernier, un mail du responsable pôle fraude a été fait aux AVSR détachés afin de leur demander s'ils voulaient le rester et de donner une lettre de motivation pour le faire. La demande de l'organisation syndicale qu'il représente est d'intégrer les 6 détachés.

Un membre du CE ajoute que les membres du CE ne sont pas au courant de ce possible détachement supplémentaire de 12 mois.

Le Directeur Exploitation répond que le souhait était de sonder pour savoir s'ils étaient intéressés. Il y a une personne qui souhaite rester un peu plus sans pour autant rester de manière définitive.

Le Président ajoute que le 31 décembre 2018 est la fin du détachement prévu initialement, et la question se pose d'un prolongement et ses possibilités.

Un Représentant Syndical du CE ajoute que le problème est la lettre de motivation demandée.

Le Directeur Exploitation répond que cela permettait d'objectiver le choix.

- Un membre du CE demande quand l'intranet fonctionnera correctement ?

Le Président répond qu'il y a une astreinte informatique qui n'a pas pu résoudre le problème car cela venait du fournisseur d'accès.

- Un Représentant Syndical du CE demande si dans le cadre de Prioribus, quelque chose est prévu Place du théâtre ou Allées du parc ? La police ne veut pas se déplacer ni la fourrière.

Le Président répond qu'on ne peut déclencher la fourrière sans demande de la police. Le projet Prioribus ne prévoit rien pour cet endroit. On refera un point avec Dijon Métropole et la Police.

Un membre du CE demande quel est le problème des PV, les Responsables de Groupe le font car la police municipale et la police nationale ne veulent pas le faire.

Un autre membre du CE demande si on ne peut-on pas mettre des quilles pour permettre au bus de faire les arrêts ?

Information de la Direction suite à la réception d'un courrier d'AMUNDI pour représentant au Conseil de Surveillance du Fonds géré par AMUNDI (PEE) - désignation d'un représentant de salarié

Le Directeur des Ressources Humaines informe qu'ESALIA gère administrativement le PEE et AMUNDI les fonds de placement. Le salarié qui deviendrait représentant doit avoir des fonds.

Elle demande aux élus ce qu'ils souhaitent faire et propose un échange par mail si quelqu'un se porte candidat.

Le secrétaire du CE répond par la positive.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

LE SECRETAIRE



ERIC GIANNINI

LE PRESIDENT



Laurent VERSHELDE

